

## Un contrat d'expérimentation pour accélérer le recyclage des plastiques en France

Ce sujet d'actualité et de prospective a rassemblé plus de 250 personnes le 23 mars, au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique à Bercy.

**La restitution de l'étude, menée par le cabinet Deloitte sur « l'état des lieux de la filière du recyclage des plastiques en France », était la pierre angulaire de cet après-midi d'échanges.**

Inscrite dans le Contrat de Filière Chimie & Matériaux, cofinancée par la DGE, l'ADEME et 2ACR, cette étude a réuni huit organisations professionnelles (UIC, PlasticsEurope, Elipso, Federec, Fnade, Fédération de la plasturgie et des composites, CCFA, ATHIL) et trois éco-organismes (Ecoemballages, Ecosystèmes et Ecologic).

Originale par sa dynamique collaborative, cette étude a permis le partage d'un état des lieux et l'élaboration commune des différentes pistes de travail pour accélérer le recyclage des plastiques en France.

### Les défis à relever

Les interventions et tables rondes ont donné, le 23 mars, la parole à l'ensemble des acteurs de l'écosystème du recyclage des plastiques. Chaque intervenant a pu illustrer, selon son angle de vue, ses attentes et les facteurs clés de succès.

Quatre défis sont à relever, en parallèle, pour accélérer le développement de cette filière :

- L'accès économique aux ressources-déchets « plastiques » dispersées et diffuses,
- Des mécanismes d'amorçage sur l'ensemble de la chaîne de valeur, pour lancer cette nouvelle économie,
- Le développement de la production et de l'utilisation des CSR, pour la valorisation énergétique des refus de tri,
- Le développement de nouveaux « produits », fabriqués en France à partir des déchets-ressources recyclés et régénérés.

Ces actions supposent un changement de comportement tant entre industriels (nécessité d'un partage de la valeur) que dans les rapports avec les Pouvoirs Publics et les Collectivités (démarches concertées, collaboratives, inscrites dans le moyen/ long terme).

### Un contrat d'expérimentation

Définissant les moyens nécessaires pour développer une industrie du recyclage « matière » des plastiques, parallèlement au développement de la production de Combustibles Solides de Récupération (CSR), pour la valorisation énergétique des refus de tri, l'étude montre la faisabilité « sociétale » d'un scénario « volontariste ».

Présenté sous la forme d'un « contrat d'expérimentation », l'objectif est de mettre en place les éléments nécessaires à l'écosystème pour :

- conduire en 5 ans à un recyclage matière de **300 000 tonnes** supplémentaires de déchets plastiques par an à l'horizon 2020 **(+50%)**,
- fortifier ainsi une industrie du recyclage et de la valorisation des plastiques en France,
- créer les **2 000 emplois** liés au développement de cet écosystème.

Des mesures réglementaires ciblées et pragmatiques, ainsi qu'un budget de 150 millions d'euros sur 5 ans permettraient de lancer cette expérimentation.

### Une étape importante du projet de filière

Baptiste Legay de la DGPR a salué le travail du CSF Chimie & Matériaux, qui a rassemblé bien au-delà de son périmètre. Il a noté que les orientations proposées vont dans le sens des dispositions de la loi de transition énergétique portée par Ségolène Royal. Pour lui, « *la forme et les termes d'un éventuel contrat sont à préciser, mais en tout état de cause l'affirmation collective à aller de l'avant est forte. Une pluralité de leviers d'action est à activer, et les pistes à creuser citées peuvent inclure la fiscalité, les mécanismes carbone, la commande publique...* »

Christophe Lerouge de la DGE a insisté sur l'importance d'un travail commun de l'ensemble des acteurs concernés pour que la filière démarre. « *La motivation des acteurs industriels est essentielle. Le contrat d'expérimentation doit être étudié plus concrètement et des fonds de l'Ademe pourraient être mobilisés au travers par exemple d'AMI.* »

Pour Patrick Souet de l'Ademe, « *la stimulation de la demande sera un facteur clé de réussite. Le succès de la filière de recyclage plastique passera ainsi par une implication complète de toute la chaîne concernée, du tri au recyclage et finalement des utilisateurs finaux de la matière, dans une dynamique vertueuse d'économie circulaire créant et partageant la valeur ajoutée tout au long de la chaîne. En complément des soutiens à l'innovation apportés dans le cadre des investissements d'avenir qui permettent le développement des investissements nécessaires, l'Ademe est prête à s'associer à la poursuite des travaux d'animation et de développement de la filière.* »

Michel Valache de 2ACR a rappelé les convictions, l'envie d'agir, visibles dans cette mobilisation, mais aussi le court terme très inquiétant. Très satisfait du projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, il souligne le travail important fait tant par les Ministères que par les élus pour développer cette nouvelle économie. « *Les défis restent cependant tenaces : un besoin financier pour assurer l'équilibre, un partage nécessaire de la valeur, un véhicule pour accélérer le recyclage des plastiques. Le contrat d'expérimentation sera un formidable « modèle » français pour trouver les conditions de développement de cette filière qui doivent intégrer le financement des valeurs environnementales et sociétales* ».

D'ores et déjà, de premières actions pour accélérer le recyclage des plastiques en France sont prévues dans le cadre du Comité stratégique de filière Chimie & Matériaux, avec :

- une étude sur les mécanismes économiques, financiers ou fiscaux à mettre en place pour accélérer le développement de la filière,
- Le lancement de l'animation de la filière du recyclage des plastiques, incluant la mise en place de formations transversales, confiée à 2ACR, en continuité du pilotage de la première étude.

PJ. Programme de la restitution du 23/03/2015

Contact : Claire Dadou-Willmann  
[cdadouwillmann@2acr.eu](mailto:cdadouwillmann@2acr.eu)  
06 89 95 60 42